

## DECLARATION de CONFORMITE CE

**Le fabricant:** Sentera Europa NV  
Duitslandstraat 9  
BE-9140 Temse

Tél. +32 3 771 36 51  
[info@sentera.eu](mailto:info@sentera.eu)

Déclare sous notre seule responsabilité que le produit:

**Série EME5** Interrupteurs principal et d'urgence

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

### Directive Basse Tension 2014/35/EU

EN 60947-1:2007	Appareillage à basse tension - Partie 1: Règles générales A1:2011/A2:2014
EN 60947-3:2009	Appareillage à basse tension — Partie 3: Interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs-sectionneurs et combinés-fusibles A1:2012
EN 60947-3	Appareillage à basse tension — Partie 3: Interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs-sectionneurs et combinés-fusibles

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration est seulement valide quand les appareils sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils doivent être incorporés a été déclarée conforme aux directives applicables. Cette déclaration est seulement nécessaire où le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par ex. composante de sécurité).

La marque de CE est fixée.

Date d'émission: 27 novembre, 2018  
Place d'émission: Temse, Belgique



Jos Raskin  
Président-directeur Général